



APPEL À PROJETS



2024



| | |
|---|----------|
| PRÉAMBULE | 3 |
| CONTEXTE | 3 |
| LES TERRITOIRES CONCERNÉS | 3 |
| SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION | 4 |
| DIAGNOSTICS ET ENJEUX IDENTIFIÉS À L'OCCASION DU SÉMINAIRE | 6 |
| APPEL A PROJETS | 6 |
| Un cadre d'intervention | 6 |
| Des objectifs et des enjeux locaux | 7 |
| Une approche concertée et coordonnée | 7 |
| Des critères de sélection | 7 |
| Des éléments de contexte à prendre en compte | 8 |
| LA PROCÉDURE DE DÉPÔT DES DEMANDES | 8 |
| CALENDRIER | 9 |
| ANNUAIRE | 9 |
| ANNEXES | |
| Grille indicative / Prise en compte égalité Femmes Hommes | 10 |

Cet appel à projet est transitoire et permettra de faire la jonction entre le Contrat de ville actuel qui prend fin au 31 décembre 2023 et “Engagement Quartiers 2030”, nouveau document cadre de la Politique de la ville, qui est en co-construction avec l’ensemble des partenaires et qui doit être conclu en 2024.

Sont reprises dans cet appel à projet les grandes orientations du précédent Contrat tout en intégrant la nouvelle géographie prioritaire et quelques enjeux déjà identifiés dans les quartiers entrants.

CONTEXTE

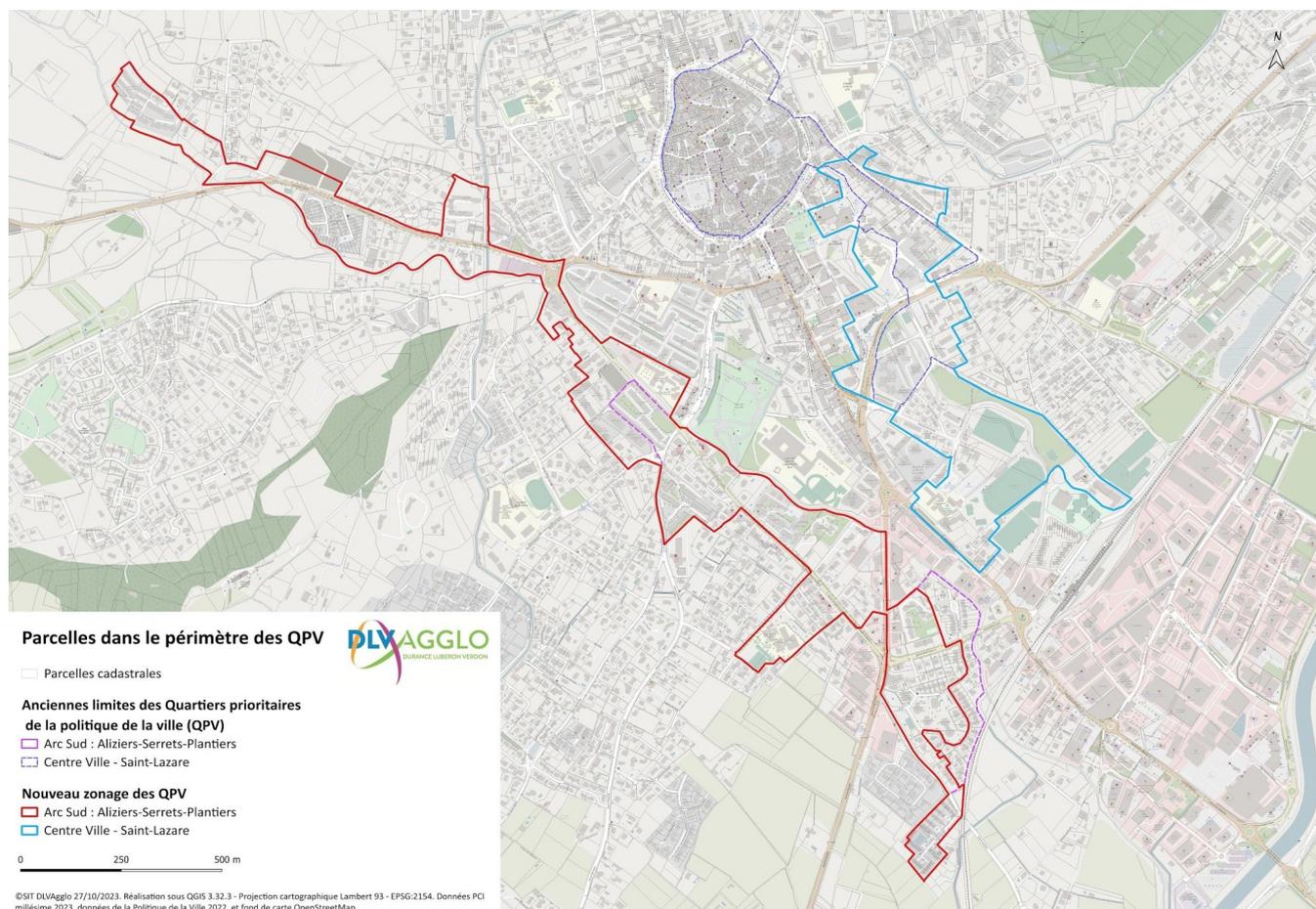
Le Contrat de ville est un outil de la réforme de la Politique de la Ville (loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine). Adossé à un projet de territoire, le contrat consacre l'échelon intercommunal comme niveau de pilotage stratégique.

Le contrat de ville porte l'ambition d'une co-construction, d'une cohérence, d'une meilleure complémentarité et d'une réelle coordination des acteurs, pour plus d'efficacité du dispositif. L'objectif affiché est de changer durablement le quotidien des populations en situation de précarité.

LES TERRITOIRES CONCERNÉS

Suite au travail d’actualisation réalisé au cours de l’année 2023, le périmètre des QPV de Manosque évolue.

Vous trouverez ci-dessous les 2 nouveaux zonages.

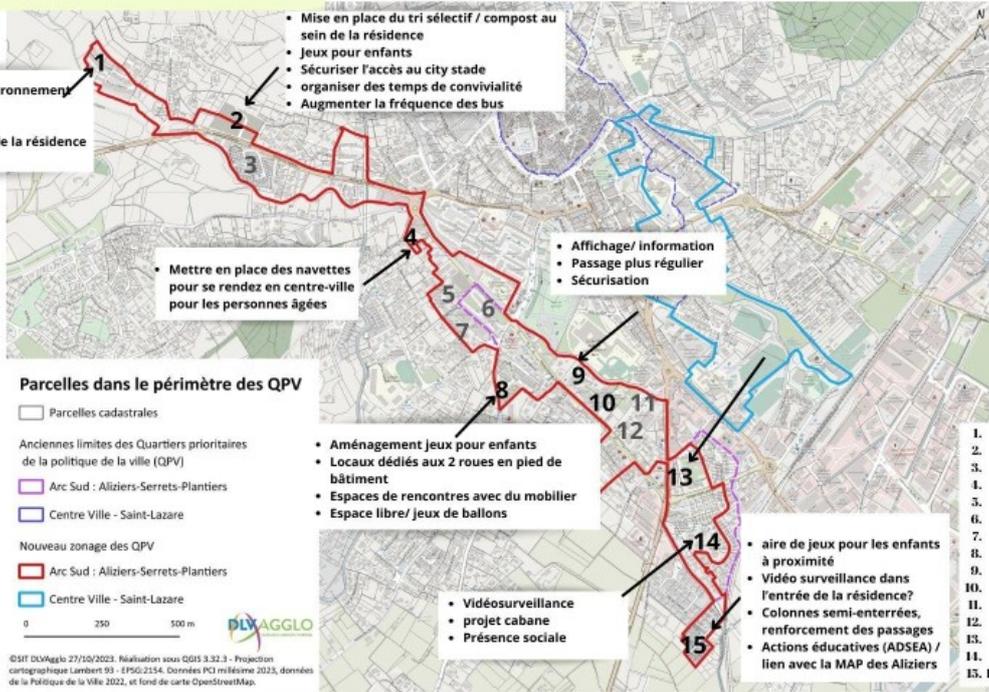


SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION DANS LES NOUVEAUX QUARTIERS

La concertation

Les idées

- Actions autour de l'environnement
- Local d'animation
- Aides aux devoirs
- Aménagement entrée de la résidence



1. La Manon/ Les Sources
2. Résidence Av du Luberon - Unicel
3. Les grands Prés - Privé
4. L'Estellan - H2P
5. Le Clos du Castellans - H2P
6. La Colette - copropriété
7. La Marquise - Famille et Provence
8. Les Serrets - H2P
9. L'Alicante - copropriété
10. Les Plantiers - H2P
11. Les Tritons - Copropriété
12. La Rainette - Adoma
13. Les Ponches - Copropriété
14. Les Aliziers - Famille et Provence
15. Les Jardins de Pira - H2P + copropriété

La concertation

Principales problématiques

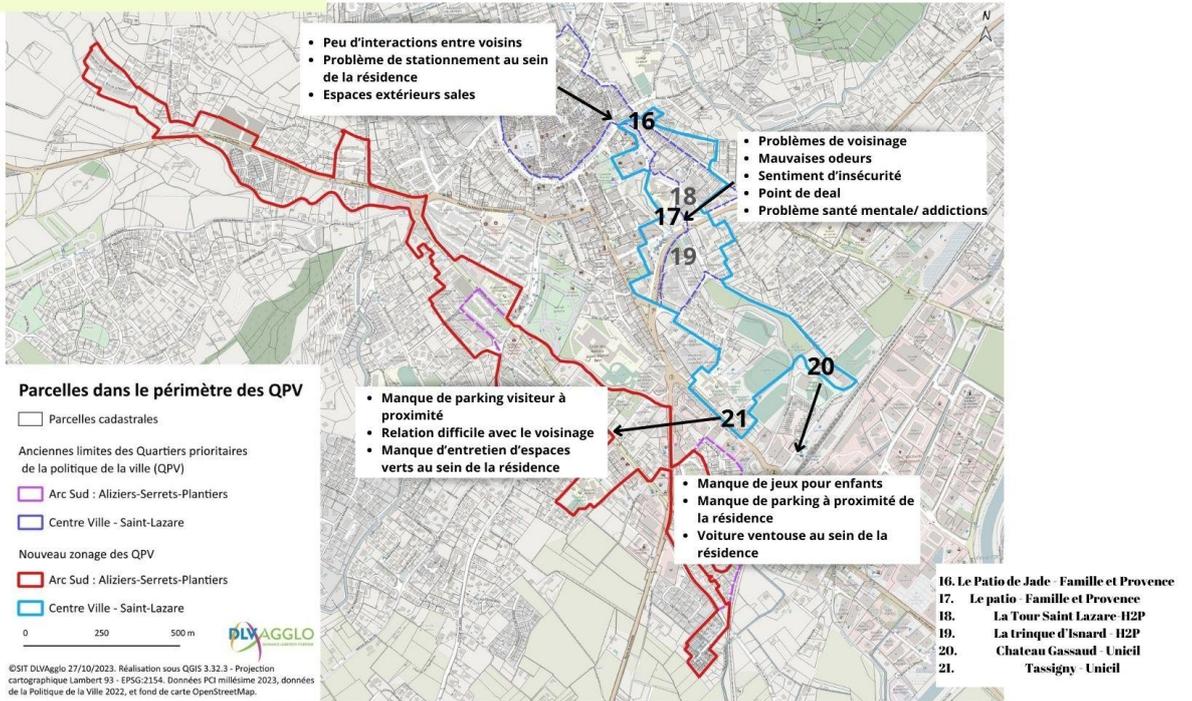
- Stationnements gênants
- Mauvaise gestion des ordures ménagères
- problème de circulation : excès de vitesse, contre sens et accessibilité PMR



1. La Manon/ Les Sources
2. Résidence Av du Luberon - Unicel
3. Les grands Prés - Privé
4. L'Estellan - H2P
5. Le Clos du Castellans - H2P
6. La Colette - copropriété
7. La Marquise - Famille et Provence
8. Les Serrets - H2P
9. L'Alicante - copropriété
10. Les Plantiers - H2P
11. Les Tritons - Copropriété
12. La Rainette - Adoma
13. Les Ponches - Copropriété
14. Les Aliziers - Famille et Provence
15. Les Jardins de Pira - H2P + copropriété

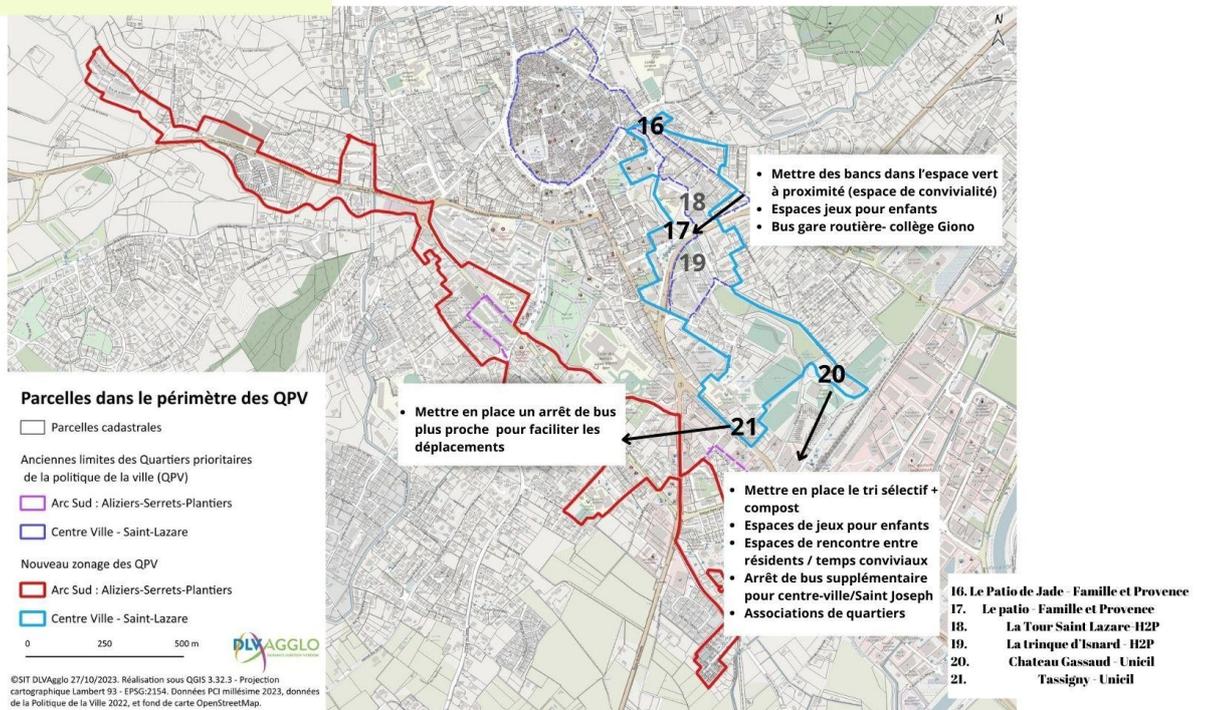
La concertation

Principales problématiques

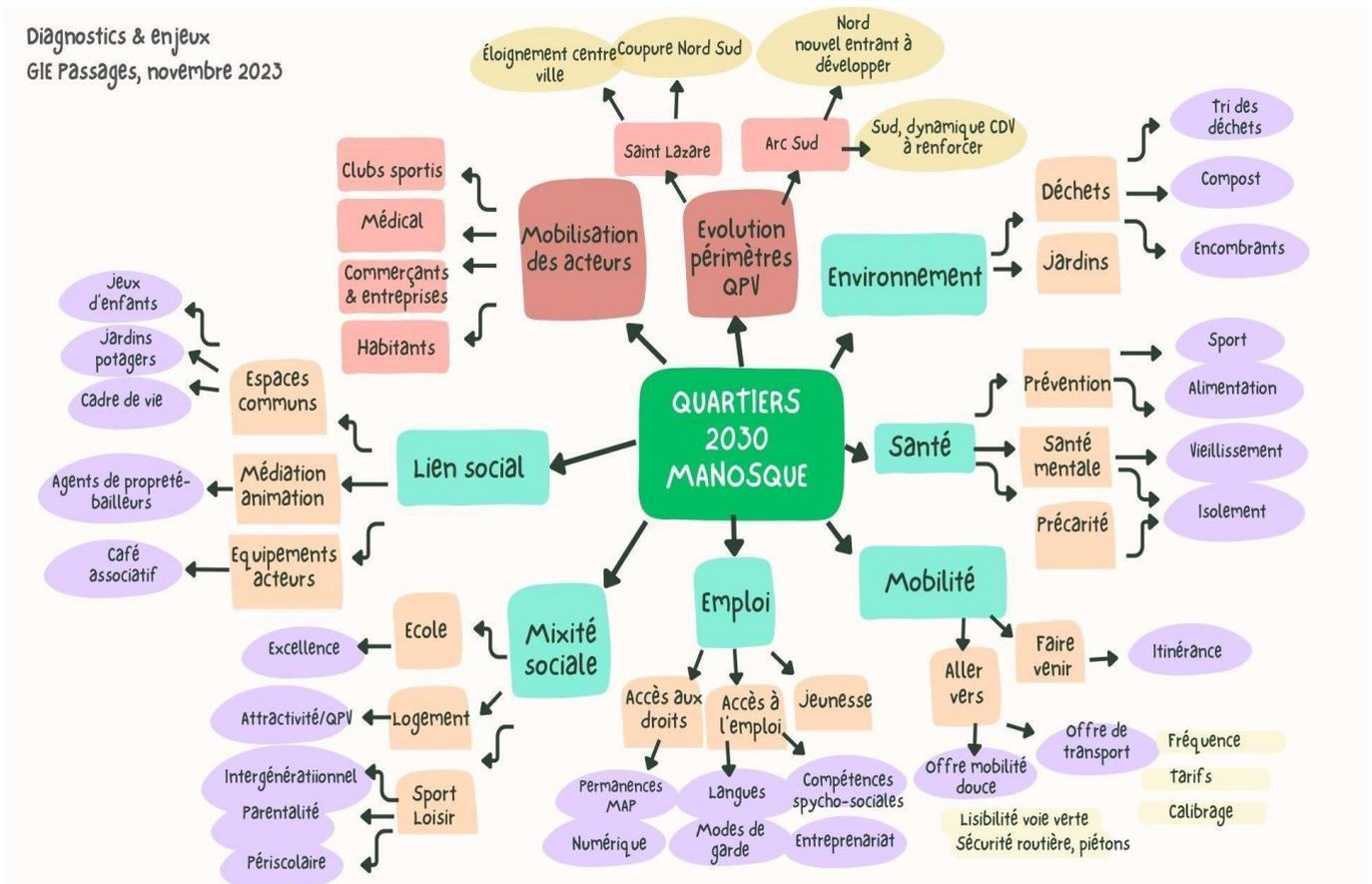


La concertation

Les idées



DIAGNOSTICS ET ENJEUX IDENTIFIÉS À L'OCCASION DU SÉMINAIRE DE LANCÉMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DES NOUVEAUX CONTRATS



APPEL À PROJETS

Un cadre d'intervention :

Les thématiques retenues dans le cadre des futurs contrats de ville et qu'il convient de prendre en compte dans la réponse à cet appel à projets sont :

- Le plein emploi, la formation et l'insertion professionnelle
- L'éducation et la réussite éducative
- L'émancipation individuelle par l'accès aux droits (santé, culture, sport...)
- La transition écologique et énergétique
- La tranquillité et la sécurité publique
- La lutte contre les discriminations

Les projets déposés devront également traiter des thématiques transversales suivantes :

- La promotion de la jeunesse ;
- L'égalité Femme-Homme ;
- La participation citoyenne en associant les habitants à leur conception, leur mise en œuvre et leur évaluation.
- La citoyenneté et les valeurs de la République.

Des objectifs et des enjeux locaux :

Compte-tenu des spécificités locales et des éléments de diagnostics réalisés, une attention particulière sera portée sur les projets répondant aux enjeux suivants :

- Permettre l'émancipation individuelle en renforçant l'accès aux droits en matière :
 - d'emploi et d'insertion professionnelle,
 - de santé, notamment mentale,
 - d'éducation et de réussite éducative
 - d'accès à la culture
 - d'accès au sport,
 - d'accès aux droits « administratifs »,
- ➔ en prenant en compte des problématiques spécifiques (illettrisme, illettrisme) et les enjeux en matière de mobilité.
- Contribuer à valoriser l'image des quartiers et à améliorer les conditions de vie des habitants, notamment dans des espaces aménagés, animés et sécurisés en faveur d'un usage apaisé et raisonné du cadre de vie.
- Permettre de lutter contre les déterminismes en favorisant plus de mixité sociale à l'échelle de la ville en s'appuyant sur les vecteurs privilégiés (école, sport, périscolaire, espaces publics, liens intergénérationnels...).

Une approche concertée, coordonnée et territorialisée :

Quel que soit le domaine d'intervention, la thématique abordée ou l'acteur mobilisé, les signataires du contrat mobiliseront les moyens sur **des actions qui favoriseront le travail partenarial et la complémentarité**, afin de construire un projet et un parcours pour les publics des quartiers prioritaires. Ces aspects seront déterminants dans la manière d'apprécier les projets présentés.

● Dans les anciens quartiers :

Renforcer les actions existantes répondant aux grands enjeux identifiés.

● Dans les nouveaux quartiers :

S'appuyer sur les résultats de la concertation et sur le cadre d'intervention du Contrat afin de proposer de nouvelles actions.

Renforcer la présence des acteurs.

Prendre en compte et mobiliser ces nouveaux habitants dans les actions existantes.

Des critères de sélection :

Les projets proposés seront examinés au regard de critères de sélection partagés par l'ensemble des partenaires signataires :

- **L'articulation avec d'autres actions ou dispositifs existants** sur le territoire dans une logique de renforcement de la démarche partenariale ;
- **La géographie prioritaire** au titre de la Politique de la ville ;
- **Les actions favorisant la participation citoyenne** : responsabilisation des habitants, meilleure connaissance des institutions, droits et devoirs du citoyen ;
- Les actions permettant de **renforcer la présence d'adultes le soir, les week-ends et pendant les vacances scolaires** ;
- Les actions permettant la mise en place de **dispositifs innovants et expérimentaux en complémentarité des actions de droit commun**.

- **La cohérence entre les objectifs et les moyens** alloués (notamment budget prévisionnel de l'action);
- **La méthodologie et les modalités d'évaluation** (outils, indicateurs, critères...)
- **La prise en compte de l'égalité Femme Homme.** En annexe, une grille d'évaluation doit permettre de guider les porteurs de projets dans la prise en compte spécifique de cette thématique.
- **La prise en compte des enjeux de transition écologique.** : achats de matériaux durables, locaux et recyclables, promotion et utilisation de la mobilité douce (vélo, marche, transports en commun), sensibilisation des habitants au respect de l'environnement, au tri et au recyclage ...

Des éléments de contexte à prendre en compte :

La participation des habitants

De manière générale, la place des habitants et leur participation sera un élément majeur d'appréciation. Les projets doivent répondre à un besoin identifié.

Une rencontre obligatoire pour les nouveaux porteurs de projet ou pour toute nouvelle action

Tout nouveau porteur de projet ou toute structure connue souhaitant déposer un dossier pour une nouvelle action, est invité à prendre contact avec les équipes opérationnelles afin de présenter son projet en amont du dépôt du dossier (voir l'annuaire en fin de document).

Un suivi et une évaluation renforcée

Un outil spécifique a été co-construit afin d'évaluer plus finement les actions financées. Aussi, les porteurs de projets devront s'assurer des moyens et des modalités à mettre en œuvre tout au long de l'action, afin de renseigner les objectifs et les indicateurs prévisionnels au moment du bilan. Les équipes opérationnelles sont à la disposition des porteurs de projets pour accompagner au mieux cette démarche.

Dynamique partenariale et communication

- Des temps forts sont organisés au cours de l'année (ateliers thématiques, forum des initiatives, journée de travail collaborative...). La présence des porteurs de projets est vivement souhaitée car elle permet de nourrir la dynamique partenariale du territoire.
- L'équipe opérationnelle doit être associée aux temps forts des structures financées.
- Les logos des financeurs doivent systématiquement figurer sur l'ensemble des supports de communication.
- Les porteurs de projets soutenus par le Contrat de ville s'engagent à s'inscrire sur la plateforme nationale de la Politique de la ville « La Grande équipe » afin de communiquer et d'alimenter le groupe dédié au Contrat de ville de Manosque : <https://acteurs.lagrandeequipe.fr/group/753>

LA PROCÉDURE DE DÉPÔT

Dépôt UNIQUE sur la plateforme de **l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)**

[>> Connexion à DAUPHIN, logiciel de saisie en ligne](#)

Tous les détails de la procédure sont expliqués dans la notice technique jointe à ce document.

CALENDRIER

Les dossiers devront être déposés **avant le 1^{er} mars 2024 inclus** - Délai de rigueur.

ANNUAIRE

| DLVAgglo  | Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence  |
|--|--|
| Marie GERBAUD Chargée de projet Contrat de ville 04 92 70 35 14 / 06 43 89 14 18 mgerbaud@dlva.fr | Stéphane JULLIEN Délégué du préfet à la politique de la ville 04 92 36 72 28 / 06 07 77 78 23 stephane.jullien@alpes-de-haute-provence.gouv.fr |
| Jessica MARINHO LAVAUR Chargée de mission Politique de la ville 04 92 70 35 45 / 06 17 87 39 37 jmarinholavaur@dlva.fr | Claude WRZYSZCZ Instruction des dossiers et renseignements DAUPHIN 04 92 36 73 76 claude.wrzyszcz@alpes-de-haute-provence.gouv.fr |

ANNEXES

GRILLE INDICATIVE DE QUESTIONNEMENTS VISANT A APPRECIER LA PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES DANS LES ACTIONS FINANCEES PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE'

OUI NON

Diagnostic :

| | | |
|--|--|--|
| Y-a-t-il eu un diagnostic genré dans la construction du projet ? | | |
| <i>S'est-on posé la question de la place des femmes dans cette phase ?</i> | | |

Projet :

| | | |
|---|--|--|
| Les objectifs du projet répondent-ils aux besoins identifiés dans le diagnostic aussi bien des femmes que des hommes? | | |
| Le projet apporte-t-il des avantages aussi bien aux femmes qu'aux hommes ? | | |
| S'il s'agit d'une action non mixte, favorise-t-elle l'émancipation ? | | |
| Les actions prévues impliquent-elles la participation à parité des femmes et des hommes? | | |
| Des mesures sont-elles prévues pour garantir un équilibre entre hommes et femmes dans les activités ? <i>Exemple : quotas</i> | | |
| A-t-on pris en compte les stéréotypes ou les freins qui empêchent les femmes ou les hommes de prendre pleinement part aux activités? | | |
| A-t-on considéré l'incidence négative potentielle de l'action ? <i>Exemple : travail accru pour les femmes ou isolement social des hommes</i> | | |
| Des actions complémentaires sont-elles prévues pour favoriser l'égalité du projet ? <i>Exemple : formation spécifique, recherche complémentaire, partenariats...</i> | | |
| Les acteurs/partenaires qui réalisent l'action possèdent-ils les compétences requises et outils en matière de perspective genre, ou disposent-ils d'expériences en la matière ? | | |
| Les acteurs ont-ils bénéficié d'une formation ? | | |
| Les acteurs envisagent-ils une formation ? | | |
| La parité femmes-hommes est-elle assurée dans la conduite de l'action (professionnels/ des bénévoles) ? | | |
| La parité femmes-hommes est-elle assurée dans la gouvernance de la structure porteuse? | | |

Indicateurs de suivi :

| | | |
|--|--|--|
| Un outil de collecte des données concernant les bénéficiaires du projet par sexe et par âge est-il prévu ? | | |
| Les indicateurs autres que le décompte femmes-hommes sont-ils proposés ? | | |

Budget:

| | | |
|---|--|--|
| les ressources financières permettent-elles au projet de profiter aussi bien aux hommes qu'aux femmes ? | | |
| Le budget comprend-il la formation à la perspective genre ou l'engagement temporaire d'un consultant dans ce domaine? | | |

Communication:

| | | |
|--|--|--|
| Une stratégie de communication a-t-elle été mise au point pour informer divers partenaires concernés de l'existence, des progrès et des résultats du projet dans le domaine de la promotion de l'égalité ? | | |
| Une valorisation de cette action est-elle faite au comité de pilotage du contrat de ville ? | | |